



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 12 janvier 2010 - N°10/D030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête terres labourables

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : annuelle

Demandeur : Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (MAAP) - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et forestières.

Au cours de sa réunion du 11 octobre 2010, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête « Terres labourables ».

L'enquête a pour objectif premier d'estimer les rendements des principales cultures issues de terres labourables aux niveaux départemental, régional et national. Elle peut également être utilisée pour l'estimation précoce de l'évolution des surfaces cultivées.

La collecte est réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux de l'information statistique et économique (Srise) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

En vague 1, les informations sont collectées par un enquêteur au cours d'un entretien téléphonique. Lorsqu'il s'agit d'une exploitation enquêtée pour la première fois, l'enquêteur doit obligatoirement rendre visite à l'exploitant. Pour les vagues 2 et 3, les questionnaires peuvent être envoyés par courrier et renseignés directement par les exploitants.

L'enquête est réalisée par sondage auprès d'exploitants agricoles. L'interrogation porte sur la surface principale et le rendement de l'ensemble des cultures présentes sur l'exploitation, ainsi que sur les prévisions de semis pour l'année suivante.

Les exploitants agricoles interrogés sont ceux qui ont des parcelles en terres labourables.

Le programme d'enquêtes du SSP, et parmi elles « Terres labourables », est présenté à la commission consultative de la statistique agricole (COCOSA) qui se réunit chaque année (dernière réunion le 12 mars 2010) en deux formations : utilisateurs internes (autres directions du MAAP, offices) et utilisateurs extérieurs (organisations professionnelles, chercheurs). La commission constitue le lieu privilégié des échanges avec les différents participants tant sur la programmation des enquêtes que sur la restitution des résultats. Les résultats de l'enquête sont utilisés pour le suivi des estimations conjoncturelles « grandes cultures » (estimations mensuelles mises sur le site Internet du SSP) et l'établissement de la statistique agricole annuelle (SAA).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête.**

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.